



Finances publiques locales

lundi 30 juillet 2018

Théodore J. O. Kaboré

Master Pro (M2) en Développement Local et Gestion des Collectivités Territoriales

Dans le présent cours, l'on s'intéresse aux finances locales, c'est-à-dire les finances des collectivités territoriales. Une collectivité territoriale ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation. Elle est dirigée par une assemblée délibérante élue. Les collectivités territoriales peuvent être des communes ou municipalités, des régions, des départements ou des cercles. Elles bénéficient d'une autonomie juridique et patrimoniale. Quelques définitions et d'autres aspects à éclaircir au préalable permettront de mieux comprendre la suite du cours.